Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600453-20251211-2025_12_02_05-DE

Mardi 2 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de présents 12
Nombre de votants 12
Date de la convocation 26 novembre 2025

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël BROHAN Hervé
LABEUR Chantal LE COURTOIS Anthony POISSEMEUX Emmanuelle
MONNIER Karine LE BRUN Delphine BOURHIS Typhaine
BOLAN Alexandre CORFMAT Jean-Pierre FERRAND Jacky

ABSENTS
EXCUSES RETO Ronan
NON EXCUSES TRIBALLIER Stéphanie HALLIER Cécile
Désignation du secrétaire de séance : Delphine LE BRUN

Subventions aux associations

Délibération 2025-12-02-05

Cette année, la commission Vie communale a également été associée à la commission Finances pour la réunion d'attribution des subventions. L'objectif était d'établir des règles claires pour leur attribution, ainsi que pour les conditions de mise à disposition de la salle de Priziac.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Conditions d'accès à la salle :
  - Les associations souhaitant bénéficier de la mise à disposition de la salle devront :
    • Fournir un bilan financier annuel
    • Démontrer l'intérêt communal de leurs actions (pertinence des activités proposées pour la vie locale).

- Procédure de demande :
  - Une demande officielle devra être formulée chaque année.
  - Cette demande sera étudiée par les commissions finances et vie communale avant validation.

- Utilisation gratuite pour les assemblées générales :
  - Les salles communales seront mises à disposition gratuitement pour toutes les

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600453-20251211-2025_12_02_05-DE

associations, en fonction des disponibilités, pour la tenue de leurs assemblées générales.

- Concernant l'attribution des subventions, la procédure est la suivante : les demandes doivent être déposées en septembre, accompagnées du bilan annuel et d'une présentation de l'intérêt communal de l'association (pertinence des activités proposées pour la vie locale)

Les demandes de subvention ont été étudiées par les deux commissions. Ci-dessous les montants proposés au conseil municipal :

Montant prévu au budget 2025 5 450 €

Subventions aux associations

	2024	2025	
	versé	proposé	
LE COURS			
AMICALE LAIQUE	2 176,00 €	2 112,00 €	32€ par enfant
LES COURTISANS	310,00 €	310,00 €	
LES TEMPLIERS DE LANVAUX	310,00 €	310,00 €	
SOCIETE DE CHASSE	310,00 €	310,00 €	
UNION SPORTIVE	900,00 €	900,00 €	
BOULES LE COURS	310,00 €	310,00 €	
MORBAR C'HOUR	100,00 €	100,00 €	
ARTISAN'ARZ	100,00 €	100,00 €	
COMITE D'ŒUVRES SOCIALES INTERCOMMUNAL	225,00 €	225,00 €	25 € par agent
EXTERIEURES			
S.E.M AGRI	40,00 €	0,00 €	
CROIX ROUGE	35,00 €	35,00 €	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	150,00 €	150,00 €	
LIGUE CONTRE LE CANCER	35,00 €	35,00 €	
ALCOOL ASSISTANCE	35,00 €	35,00 €	
SAPEURS POMPIERS	35,00 €	35,00 €	
AFSEP (sclérose en plaques)	35,00 €	35,00 €	
APF France Handicap	35,00 €	35,00 €	
Eaux et rivières	€	€	
Prévention routière	€	- €	
	5 141,00 €	5 037,00 €	

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600453-20251211-2025_12_02_05-DE

Après de nombreux échanges concernant l'attribution de certaines subventions au regard du respect des règles énoncées ci-dessous, le conseil municipal, après délibération, a décidé à la majorité (9 voix pour et 3 voix contre) des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 08 décembre 2025

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours



Delphine LE BRUN
La secrétaire de séance

